

Vertou, le 20 décembre 2021

Monsieur le Président d'Atlantic'eau
7, Chemin du Pressoir Chênaie
CS 50 513
44105 NANTES Cedex 4

Dossier suivi par : Lauriane PERCHERON
Mail : secretariat.cle@syndicatloireaval.fr
Tel. : 09 72 54 19 32
Réf. : 2021-11-0115

Objet : Avis du bureau de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire

Monsieur le Président,

Vous m'avez adressé, pour avis de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire, le programme d'actions du captage prioritaire de Nort-sur-Erdre.

Le bureau de la Commission locale de l'eau a examiné ce dossier lors de sa séance en date du 13 décembre 2021 et sa compatibilité avec le SAGE Estuaire de la Loire en vigueur et du projet de SAGE révisé, et a émis un avis **favorable**.

Nombre de votants	Abstentions	Avis favorables	Avis défavorables
14	3	7	4

Le bureau de la CLE souhaite assortir son avis favorable des observations suivantes :

- Les remarques qui avaient conduit le bureau de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire à émettre un avis défavorable lors d'une première présentation du programme d'actions le 26 novembre 2021 ont été prises en compte. Elles ont permis de faire évoluer le programme d'actions et de le rendre compatible avec le SAGE en vigueur et le projet de SAGE révisé.
- L'ambition du programme d'actions reste néanmoins assez faible sur les pratiques d'utilisation des produits phytosanitaires, notamment dans la zone des 750 mètres autour du captage.
- Les membres du bureau de la CLE relèvent qu'il n'a pas été introduit d'interdiction de l'utilisation des molécules de substitution au S-métolachlore et à la terbuthylazine.
- Le bureau de la CLE note que les réflexions sont en cours sur le volet foncier et la mise en place d'outils juridiques mobilisables et satisfaisants pour les agriculteurs.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Claude CAUDAL
Président de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire

